

La République du Centre, 29 mai 2013

LA SOURCE ■ Le groupe Valeurs locales au tribunal administratif

## Les Sourciens réclament justice

Nouvelle action au tribunal administratif d'habitants de La Source, qui se battent contre l'injustice fiscale qui frappe le quartier depuis des décennies.

Aurore Mahval  
aurore.mahval@centrefrance.com

Hier matin, la salle d'audience n°2 du tribunal administratif d'Orléans était pleine. Une quarantaine de Sourciens, venus défendre leurs requêtes devant la justice.

Tous demandent une révision de leurs taxes foncières et d'habitation, que l'administration fiscale a une nouvelle fois rejetée.

### Boisse du coefficient d'entretien

« J'ai adressé une requête, concernant la diminution du coefficient d'entretien de ma maison. Je suis assujéti au maximum depuis les années 1970 ! », s'exclame Alfred Lenglain, président du groupe Valeurs locales créé par le conseiller général PCF Michel Ricoué, qui se bat depuis 2008 pour que les taux d'imposition des Sourciens soient alignés sur ceux des autres quartiers de la ville. « Tout ce que je demande à la jus-



ENTRETIEN. Aujourd'hui, les maisons des requérants sont assujéti au coefficient le plus fort. Ils demandent une boisse de 1,2 à 1. Soit 14 à 15 % de la valeur locative. PHOTO ARCHIVES

ce de mon pays, c'est l'application du code des impôts : mon habitation a

33 ans, le coefficient doit prendre en compte la vétusté ! » José Spetebroot

### Une promesse du ministère

Les Sourciens ont déjà obtenu devant le tribunal une boisse de leur imposition qui oscillerait entre 6 et 8 %. Mais elle ne pouvait, jusqu'alors, être appliquée. En mars dernier, Jérôme Cahuzac s'était dit prêt à faire sauter le verrou du seuil de 10 % (article 1571 du Code général des impôts) qui en empêchait l'application, après amendement du directeur Sueur. Un engagement que ne devrait pas renier son successeur en charge du budget, Bernard Cazeneuve.

embrayé : « Mon toit est à changer, il est en ardoise, amiante, mais la pellicule qui stabilise les particules d'amiante est partée. Il faut donc le refaire. À La Source, des immeubles ont bénéficié de réhabilitation et leur coefficient a baissé ! Seule ma maison est à l'abri de l'outrage des années : pour les impôts, elle est toujours considérée comme neuve ! »  
Le jugement a été mis en délibéré. ■